

« TransLation »

Appel à Projets de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté Édition 2023

Publication de l'appel : 25 novembre 2022

Clôture : 9 janvier 2023 à 14h.

Adresse d'envoi du formulaire : translation@ubfc.fr

Contexte et objectifs :

La MSHE de Franche-Comté et la MSH de Dijon ont mis en place une « Fédération des Maisons des Sciences de l'Homme de Bourgogne et de Franche-Comté » afin de renforcer les collaborations entre les équipes de recherche en SHS de notre territoire et coordonner les fonctions d'appui offertes.

Dans ce cadre, la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté développe un axe thématique commun structurant autour des mots-clés « transfert », « circulation », « transition », dénommé « TransLation ». Cet axe recouvre des champs de recherche ayant une forte dimension sociétale, déjà présents dans les programmations scientifiques des deux MSH et des laboratoires associés à celles-ci.

Le présent appel à projets a pour objectifs de :

- favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pour alimenter cet axe commun,
 - préparer à de futurs appels à projets (régionaux, nationaux, européens),
- par le biais de crédits « Starter » de 2 000 euros maximum par projet lauréat.

Contenu scientifique :

L'axe commun « TransLation » peut être abordé selon les thématiques suivantes (liste non limitative) :

- Circulation des savoirs et des idées : processus et mécanismes de transferts (dont les pathologies dans la circulation des savoirs) ; pratiques éducatives et de médiation, savoirs savants et modes de diffusion scientifique, circulations inter-textuelles, transferts entre sciences, interactions culturelles...
- Circulation des biens et des personnes : marqueurs et traces de transferts et d'échanges, pratiques de marchés, frontières, migrations, mobilités, recompositions territoriales, lieux de passage et de transition...
- Circulations entre générations et groupes sociaux : transmissions intergénérationnelles, transferts de temps (travail et loisirs), circulations entre sphère publique et sphère privée, transferts de cultures corporelles, circulation de l'idée de nature dans les sociétés contemporaines...

Toute autre proposition résolument interdisciplinaire, exploratoire, qui n'entrerait pas dans l'un de ces sous-ensembles, mais qui relèverait des thématiques de l'axe « TransLation » pourra être examinée.

Critères d'éligibilité :

Les projets devront mettre en œuvre, concrètement, des collaborations inter-équipes et inter-sites.

Critères d'évaluation :

Seront particulièrement appréciées les propositions répondant à tout ou partie des critères suivants :

- insertion dans le périmètre de l'axe « TransLation »,
- dimension interdisciplinaire avérée,
- caractère innovant (thématique émergente ou innovation méthodologique),
- implication de jeunes chercheurs,
- constitution ou renforcement de réseau(x), au niveau national et international,
- mise en place d'un partenariat socio-économique ou culturel.

Les propositions déposées feront l'objet d'une évaluation par le Comité d'orientations scientifiques de la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté, selon la grille ci-jointe.

Modalités :

- **Montants alloués :** le présent AAP est doté d'une enveloppe globale de 12 000 € pour un montant maximum de 2000 € par projet lauréat.

Seules seront éligibles les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les prestations de service et les achats de petits matériels ou équipements inférieurs à 1000 € HT, mais pas les CDD ou les vacations. Les gratifications de stage seront également admises pour les projets émanant des unités fédérées par la MSH de Dijon uniquement.

- **Calendrier :**

- Publication de l'AAP : **25/11/2022**
- Dépôt des projets : au plus tard le **9/01/2023**
- Réponse aux lauréats à partir du 06/02/2023
- Date limite d'engagement des crédits : 15 novembre 2023 [les modalités pourront être précisées aux lauréats]
- Date de fin de réalisation du projet : 31 décembre 2023.

- **Conditions :**

- soumission d'un dossier complet (formulaire joint) d'un maximum de 4 pages,
- le porteur de projet (chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche) doit appartenir à un laboratoire associé à l'une des deux MSH et doit impliquer au moins un chercheur, enseignant-chercheur, ou ingénieur de recherche associé à l'autre MSH,
- le dossier devra recevoir le visa du Directeur du laboratoire d'appartenance du porteur scientifique du projet,
- le porteur s'engage à fournir un bref compte-rendu scientifique de 2 pages au plus tard le 15 février 2024, et à participer à une journée de bilan et de réflexion organisée par la Fédération des MSH de Bourgogne et de Franche-Comté.

➤ **Dépôt :**

- Envoi du dossier complet et signé uniquement par voie électronique à l'adresse :
translation@ubfc.fr

- Pour tout renseignement complémentaire :
- MSHE Ledoux – Isabelle MOURET – isabelle.mouret@mshe.univ-fcomte.fr / 03 81 66 51 51
- MSH Dijon – Nélia ROULOT – nelia.roulot@u-bourgogne.fr/ 03 80 39 52 53